quarante ans et que je n'ai jamais pu apprendre à lire !

— Quarante ans à l'école ?

— Oui, à l'école des... tambours !

Comme on le voit le vétéran sait faire de l'esprit.

Il exerça le métier de fritier et actuellement il jouit tranquillement de sa petite pension. Sa fille est mariée à un employé du chemin de fer, retraité et elle-même est pensionnée de la manufacture des tabacs.

M. Gérard a deux enfants : une fille et un garçon ; avec beaucoup d'affectueuse bienfaisance il nous parle de ses quatre petits-enfants.

Nous présentons nos félicitations au brave pompier et après avoir trinqué à sa santé, nous le quittons pour nous rendre :

CHEZ M. HENRI CRÉTAL

M. Henri Crétal est âgé de 87 ans ; il est né le 5 février 1821. Malheureusement les infirmités se sont abattues sur lui et ses jambes lui refusent tout service. La vue n'est plus faiblesse et le pauvre homme manifeste sa peine de ne pouvoir assister dimanche à la fête.

C'est chez son fils, épicier, rue des Poissonceaux, cour des Trépassés, que nous trouvons le vieux pompier, qui habite là depuis 19 ans.

Sur la commode nous remarquons le crucifix, nous sommes donc chez des amis.

En 1853, M. Crétal fut admis au bataillon des Sapeurs-Pompiers. Il ne tarda pas à être caporal ; mais sous prétexte qu'il n'avait pas suffisamment d'instruction, il refusa les galons de sergent.

Il n'avait pas été soldat, il avait tiré un bon numéro.

Le 1er janvier 1883 sonnait pour lui la retraite. Le 9 février le Conseil municipal lui votait un subside annuel de 300 francs.

M. Crétal a six enfants et de nombreux petits-enfants dont il est très fier.

Nous essayons de consoler le pauvre vieillard qui vraiment est désolé de son absence forcée à la solennité de dimanche.

Notre troisième visite était réservée à M. Charles Béghin, rue Saint-Michel, 4.

La conversation que nous avons eue avec lui fut des plus intéressantes ; nous la rapporterons dans notre prochain numéro. Nos lecteurs liront certainement avec plaisir ce que nous a raconté le sergent-major Béghin. C'est une page de l'histoire de Lille que nous mettront bientôt les yeux de nos concitoyens.

M. D.

Orphéonist des Sous-Agents des Postes

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, l'Orphéonist des sous-agents des Postes, Télégraphes et ouvriers commissionnés des Postes et des Chèques organise, pour les 19 et 20 avril 1908, une grande fête de mutualité postale internationale.

En raison du dévouement dont ont fait preuve les facteurs de la région du Nord pour assurer la prospérité de la société, le Conseil de l'œuvre a laissé à ses collaborateurs de Lille l'honneur de donner en leur ville cette fête grandiose placée sous le haut patronage de M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, qui a tenu à donner une preuve de sympathie à l'œuvre en l'autorisant à émettre sa loterie de deux millions qui est en cours ; de MM. les ministre et sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes.

Le produit de la fête (vente des programmes et quêtes) est destiné à la Fédération régionale mutualiste pour lui permettre d'édifier à Lille sa maison de la mutualité.

Nous pouvons d'ores et déjà assurer que plus de 5.000 facteurs de tous pays prendront part à ces festivités, en ajoutant à ce théâtre de nombreux public qui ne manquera pas de se rendre à Lille pour voir cette fête inédite, la ville de Lille et la société illiste sont donc certaines d'un succès grand profit. Il y a donc lieu d'espérer que le public réservera un accueil bienveillant aux membres du comité qui se présenteront dans quelques jours pour recueillir les souscriptions.

Les plaques des cuivreux. — Mercredi matin, vers 11 h. 1/2, un tripier, M. Noé, rée des Guinguettes, 18, passait derière l'église Saint-Maurice avec une charrette chargée de pommes de chaffon. Tout à coup une roue s'engagea dans une plaque de manœuvre, l'arrêt de la voiture se rompit et le chargement s'en vint choir sur la chaussée.

Ce ne fut pas sans mal qu'on a pu rétablir la circulation des cars.

Nos cars électriques. — Un car A a tamponné, hier après-midi, rue Faidherbe, l'auto 256-DD. Dégâts matériels aux deux véhicules.

Un ouvrier qui a du sang-froid. — Hier matin, vers dix heures et demie, le jeune Emile Dehaoui, rue de la Halloterie, 13, est tombé en passant rue Nationale. A ce moment arrivait un car A, le wattman ne perdit pas son sang-froid et put stopper à temps. L'enfant qui, dans sa chute se s'était blessé que légèrement, a reçu dans une pharmacie voisine les soins nécessaires et a continué sa route.

Où est la charrette ? — Un commissionnaire Emile Maghin, rue des Etaques, en allant livrer un colis rue Denfert-Rochereau, avait abandonné momentanément sa bicyclette, boulevard Bigo-Danel. Quand il revint, la charrette avait disparu.

L'ivresse. — Dans la soirée d'hier, un belge, Emile Deruyck, ouvrier agricole, déambulait rue des Etaques. Il était ivre, et les Français d'après lui n'avaient qu'à bien se tenir.

Un agent vint bientôt lui faire connaître qu'il n'était pas le maître, et, l'empoignant solidement, il le conduisit au poste.

Une fille, Mélanie Navarre, rue des Etaques, au moment de l'arrestation, crut bon de protester, voire même d'injurier. Elle eut tort, car elle est arrêtée et sera poursuivie.

Encore le dressage des chiens policiers. — Décidément ces auxiliaires de la police ne plaisent guère; après l'ivrogne de l'Esplanade qui n'était pas content, en voici un autre cette fois, c'est rue d'Armentières que l'incident s'est passé. Un marchand de quatre-saisons, Edmond C..., se moqua des agents-dresseurs. Ceux-ci peu habitués à pareilles observations qui leurs sont mal reçues. Conclusion : le marchand de quatre-saisons est en violon.

Un feu de cheminée assez grande importance s'est déclaré, samedi matin, vers 11 h., rée du Faisan, 6.

Attention

Le vrai Congo toujours porte, sur l'étiquette, le nom : Victor Vaissier, et chaque savonnette, La marque : Savon des Princes du Congo, Dans la pâte, gravée en impression nette.

Victor Vaissier, seul fabricant-propriétaire.

SAINT-ANDRE

Noyé. — La veuve de leur Mathieu, 78 ans, disparu de son domicile dimanche après-midi, a été retirée de la Deûle.

Malheureux habitait chez son fils, cour Bomart. Il a été vu pour la dernière fois dimanche, vers 1 heure de l'après-midi, à l'estaminet « A ma Campagne », puis vers 6 h., dans une épicerie.

ROUBAIX

L'incendie de la rue de l'Ouest

Comme nous le faisions prévoir hier, l'incendie qui s'est déclaré, mardi vers minuit, dans les ateliers et magasins de MM. Léon et Jules Benoist, rue de l'Ouest, a causé des dégâts très importants ; ils s'élèveront à plus de deux cents mille francs dont la plus grande part pour les marchandises.

Le feu a complètement consumé les ateliers et leur matériel, soit quatorze métiers servant au lavage des laines et déchets ; le magasin contigu aux ateliers et un autre magasin, rempli, comme le premier, d'une énorme quantité de matières, ont également été la proie des flammes.

Grâce à l'action énergique des vapeurs-pompiers, la maison d'habitation de M. Benoist père à qui appartiennent les bâtiments, a pu être préservée ainsi que la fabrique de taissés de M. Fl. Leclue et un troisième et immense magasin de laines.

Cet incendie réduit au chômage une vingtaine d'ouvriers occupés par MM. Benoist fils à qui appartenaient le matériel et les marchandises.

Les bâtiments comme les marchandises étaient assurés à plusieurs compagnies.

Les pompiers sont restés sur les lieux de l'incendie jusqu'à une heure une avancée de la matinée, continuant à arroser les décombres fumants.

Demi-Pensionnat Saint-Louis. — Nous sommes heureux d'informer les familles que le Demi-Pensionnat Saint-Louis recevra des pensionnaires à partir de Pâques.

Cette ouverture d'un pensionnat, à Roubaix même, répond aux désirs des parents qui, ne pouvant, à cause de leurs affaires, conserver leurs enfants chez eux, ne veulent pas, cependant, s'en séparer complètement.

L'établissement est installé de façon à assurer, comme logement, soins et nourriture, tout le confortable possible aux pensionnaires.

Le jeudi et le dimanche, les pensionnaires qui auront eu des notes suffisantes pourront sortir chez leurs parents, de midi à sept heures du soir, à titre de récompense.

Nous pensons ne pas commettre d'indiscrétion en ajoutant que d'autres établissements vont s'ouvrir dans cette mêmes, et qu'une commission composée d'industriels catholiques de la ville, va construire une annexe de tissage et de mécanique pour y former des directeurs, des contremaîtres. Des cours pratiques de commerce, des conférences sur les matières textiles auront lieu le dimanche à cette heures et le jeudi à deux heures. A ces cours, qui commenceront jeudi prochain, 30 janvier, seront admis gratuitement tous les élèves qui en seront la demande sur autorisation écrite de leurs parents.

Les familles pourront juger par ces détails qu'à Saint-Louis (Pensionnat et Demi-Pensionnat) rien n'est épargné pour assurer la bonne marche de l'établissement en donnant satisfaction aux parents et aux besoins de l'industrie.

La soirée artistique de M. Maurice Meys. — Ce n'est pas à une conférence que M. Maurice Meys, notre confrère de l'Illustration, convie le grand public roubaisien le jeudi 30 janvier, dans la salle des conférences de M. l'abbé Lemoine, rue des Fabricants, 16, mais bien à un spectacle artistique, à une évocation des plus belles scènes de la nature, avec le relief et la couleur. Vendredi dernier, dans la belle salle du cercle artistique de Bruxelles, cette même collection avait attiré un public immense qui s'est retiré absolument charmé et étonné. Ce merveilleux défilé a été pour nos voisins une vraie révélation et a fait tant de bruit dans la capitale belge que de nombreuses personnes, déplorant de n'avoir pu y assister, demandent une seconde édition de ces superbes projections. Aussi, croyons-nous qu'il suffira de signaler une fois encore la soirée de jeudi 30 janvier, pour que bientôt toutes les places soient louées; on sait que leur nombre est très limité. Prix du bachet, 5 fr. S'adresser rue des Fabricants, 16, dès aujourd'hui.

On demande des ouvrières pour la Revue des Deux-Mondes, le Correspondant, les Etudes. — A la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

Les conférences mensuelles du Nord-Touriste. — Demain vendredi, M. Arthur Capart, secrétaire de la section Roubaisienne du Nord-Touriste, sera, dans l'amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts industriels, place Chevreul, à Roubaix, sa conférence sur la Picardie, la Champagne et les Ardennes françaises.

Cette conférence sera accompagnée de nombreuses projections lumineuses inédites qui feront défiler sous les yeux des spectateurs les merveilles naturelles et les richesses architecturales inouïes que contiennent ces régions.

Une nouvelle. — C'est dimanche 26 courant l'Exposition de Blanc, aux Magasins de la Petite Jeannette, 3, rue Saint-Georges. Lundi 27 et jours suivants, Mise en Vente. Affaires remarquables.

Les accidents du travail. — A l'établissement de M. Lelmasure et Cie, négociants, Mlle Alice Langlet, 17 ans, rue Jacquart, 170 : contusions multiples à la jambe droite, aux bras et au thorax en tombant d'un escalier. 15 jours de repos.

— Un tisserand de MM. L. Glorieux et fils, M. Emile Albert, 50 ans, rue des Fleurs, cour Desrousseaux : s'est foulé le poignet gauche.

— Chez M. Albert Reyndrick, fabricant, Mme Mathilde Deruyter, 56 ans, rue Choiseul, 14 : blessée à l'index et au bras droits, par suite de la chute d'un rouleau de son métier. 15 jours ; docteur Vanlaer.

— Chez M. Georges Lehoucq, négociant en bois, M. Charles Couque, 34 ans, rue Franklin, 25 : blessé à l'annulaire droit avec un clou. 15 jours.

— Un tisserand de MM. François Roussel père et fils, Augustin Bayart, 14 ans, rue Watt, cour Veuve Thiers, 1 : a eu le pied gauche contusionné par suite de la chute d'un poids de bascule. 15 jours. ; docteur Vanlaer.

— Chez M. Alphonse Delneste, entrepreneur, Henri Bouchez, 18 ans, rue du Fort, 12 : a été blessé à la main gauche par une feuille de zinc. 15 jours.

— Au Peignage de l'Epeule, un soigneur, Joseph Dely, 30 ans, rue Bayart, 46, a été blessé à l'index droit par les organes de son métier. 15 jours.

— A la Filature de M. Amédée Prouvost, un batteur, Adolphe Sayette, 29 ans, rue de Maubeuge, fort Loridan : blessé à la main droite par le volant de son métier. 15 jours.

— A l'Atelier de construction de Paulus-Foulon, Victor Mathieu, 19 ans, boulevard de Fourmies : pied gauche contusionné par suite de la chute d'une poulie. 20 jours.

— Un tisserand de MM. P. et H. Carissimo, Pierre Delannoy, 25 ans, rue du Rivage, à Wattrelos, a eu le pouce gauche comprimé par les cylindres de son métier. 15 jours ; docteur Vanlaer.

— Chez M. Devriendt frères, M. Emile Deroo, 45 ans, rue Faidherbe, 29, à Croix ; blessé au coude droit. 20 jours.

— Un monteur de chaînes de MM. Prouvost frères, fabricants, M. J.-B. Duhant, rue de Bouvines, 155, a été blessé à la main gauche par un crochet d'armure. 15 jours ; docteur Vanlaer.

Les vols sur les voitures. — Mardi soir, vers 6 h., M. Emile Bont, voyageur de commerce, rue de Lannoy, 166, était entré dans le magasin de M. Kruzo, marchand de chaussures, rue de Naples. Pendant qu'il s'y trouvait, un malfaiteur inconnu déroba sur sa voiture qui stationnait à la porte, une malle contenant 50 échantillons de pantouffles et d'espadrilles.

M. Bont a porté plainte à M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement.

Jeune voleur. — M. Emile Dumont, cabaretier, rue des Fossés, 34, remarqua, mardi soir, vers 9 h., sortant de chez lui, par la porte particulière, un jeune garçon de 12 ans, Hildevert Bodoux, rue de la Tuilerie, 18. Celui-ci était chargé d'un sac plein de linge et de vêtements.

Interpellé par M. Dubreux, ce dernier avouait d'abord une histoire pour expliquer la provenance du sac. Mais, mis en présence d'une voisine, Mme Victoria Delsarte, qui est occupée à son déménagement, il fut bientôt obligé d'avouer avoir pris le linge et les vêtements dans la chambre de cette dernière pendant son sommeil.

Hildevert Bodoux est un enfant fort peu recommandable dont la police a eu à s'occuper plus d'une fois déjà. Il a été déféré au parquet.

Harpe chromatique Pleyel. Vente et location. Seul représentant pour Roubaix-Tourcoing, Marcotte, 8 et 10, rue du Bois, Roubaix.

Les protestataires de la mandarine. — La grève continue. Procès-verbal a été dressé, rue de Pierre Faidherbe, 9 ans, rue des Longues-Haies, cour Vermeersch, 4, qui collectant l'enlèvement des poussières, les patrons ont également été l'objet d'un procès-verbal pour avoir envoyé leur enfant demander l'aumône.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS 3, Rue Frias LILLE

du 22 janvier

Naissances. — Angèle Delberghe, rue de Blanchemaille, 144. — Emile Copejans, rue de Blanchemaille. — Frédéric Mahieu, rue de Tourcoing, cour Jouville, 5.

Mariages. — Paul Ducarin, chaudronnier en fer, et Marie Lefebvre, ménagère.

Décès. — Léopold Duvivier, 68 ans, sans profession, rue de Blanchemaille. — Raymonde Mailfait, 8 ans, rue de Blanchemaille. — Alfred Pottier, 55 ans, tisserand, rue de Blanchemaille. — Marie Sueur, 1 mois, rue du Grand-Chemin, cour Devulty, 32. — Jeanne Lebrombre, 57 ans, ménagère, rue de Wasquehal, 7. — Hortensine Sellenin, 4 mois, rue des Anges, cour Gérard, 5. — Jean Lecomte, 84 ans, s. p., rue du Tilleul, impr. Lagrange, 22. — Henri Leclercq, 3 mois, rue du Maréchal, 31. — Bernard Budin, 69 ans, s. p., rue du Fontenoy, cour Moreau.

WATTRELOS

Les récompenses de la Société industrielle du Nord. — Le directeur et les employés de la maison Leclercq-Dupire se sont réunis hier matin pour offrir un bronze d'art, « Le Travail », à M. Achille Dubois, directeur des machines et du matériel, qui vient d'obtenir une médaille d'or de la Société industrielle du Nord et une médaille de bronze de la Société d'encouragement de Paris, pour son appareil « Electro Securitas ».

Le personnel de la Maison est fier à juste titre de la découverte humanitaire de M. Dubois, qui permet d'arrêter la machine instantanément en cas d'ouvrier en danger de mort, enlevé par une courroie, comme cela s'est produit plusieurs fois à Roubaix, ou par suite de rupture de courroies, de cables ou d'emballement de la machine.

Cet appareil est si simple qu'il permet à toute personne même à un enfant de provoquer l'arrêt à n'importe quelle distance.

Nous joignons nos félicitations à celles de ses camarades et nous souhaitons le fils d'ouvrier qui par son travail opiniâtre est parvenu à une situation enviée et qui par son invention sera encouragé comme un bienfaiteur de l'humanité lorsque son appareil sera adopté par les Compagnies de chemin de fer et de bateaux à vapeur.

Le personnel de la forge et des chaudrifaries s'est réuni le soir pour offrir à M. Dubois, son directeur, un objet d'art, « L'Industrie », comme témoignage du dévouement et d'hommage respectueux.

Après quelques mots de présentation de M. Candron, chef d'atelier, M. Victor Salosse, un des plus anciens mécaniciens, lui a dit combien ils étaient heureux et fiers de se trouver sous la direction d'un tel maître ; il l'a assuré qu'ils feraient toujours leur possible pour lui donner entière satisfaction.

M. Dubois leur répondit qu'une telle manifestation le touchait profondément de la part de ses collaborateurs et les a chaleureusement remerciés.

Une petite fête eut lieu ensuite et chacun fut heureux de prouver à son chef les liens de respect et d'affection qui les unissent.

Mutations foncières à opérer pour 1908. — Le Percepteur des contributions directes se tendra le lundi 10 février prochain, à 9 heures du matin à la mairie, salle du Fétage, pour recevoir les déclarations de mutations foncières.

Les propriétaires intéressés ou leurs mandataires devront se présenter munis des titres constatant les mutations qui à défaut, d'un certificat du receveur de l'enregistrement ou d'une note du notaire qui rappellera la date et l'objet des titres : ils devront en outre fournir toute les renseignements propres à faire reconnaître les propriétés.

WATTRELOS. — du 22 janvier. — Naissance — Gilberte Hautson, (Marlière, carrière Six).

Mariage. — Camille Lebiane, facteur des postes et Zoé Delebecque, tricoteuse.

Décès. — Georges Turpin, 11 ans, Bas-Chemin. — Denis Plouvier, Nouveau-Monde.

CROIX

L'affaire des bouchers. — C'est aujourd'hui jeudi que le juge de paix du canton ouest rendra son arrêt sur les poursuites intentées aux bouchers ayant enfreint l'arrêté municipal.

Rixe. — Hier soir vers 6 heures, Toussaint Dethier, 36 ans, fileur, rue de la Gare, entrait à l'estaminet de Mme veuve Decobecq, rée Vauban. Il chercha chicane au fils de la cabaretière, Henri Decobecq, 36 ans. Une discussion violente s'en suivit au cours de laquelle Dethier frappa son antagoniste à la tête avec un petit ercchon à bière. Le blessé dépose une plainte au commissariat de police.

Accidents du travail. — Chez Seynave-Dubocage, Désiré Hennebicq, 15 ans, rue de la Forche, à Roubaix, a eu le petit doigt gauche écrasé entre le support et le mandrin d'un tour. 2 mois de repos.

— Chez Lefebvre et Nisse, Palmyre Crucke, 23 ans, 42, rue Voltaire, à Croix, a été piquée au médius gauche, par un morceau de verre en ramassant des balayures. 10 jours de repos.

— Au peignage Holden et Cie, Sylvie Cazier, 23 ans, rue Mirabeau, a eu le gros orteil gauche contusionné par la chute d'un pot. 10 jours de repos.

— Une doubleuse, M. Vandenberghe, rue de Metz, 33, s'est fait un effort en soulevant une caisse. 8 jours de repos.

CROIX. — Naissance. — Augustin Maton, 38, Grande-Rue.

WASQUEHAL

Accidents. — Albert Stokeloum, rue des Ogiers, à Croix, au service de M. Blanchet, entrepreneur à Paris, travaillant pour l'Usine de l'Energie Electrique, est tombé d'une échelle d'une hauteur de 2 mètres. Dans sa chute il s'est contusionné le talon droit. 10 jours de repos. Docteur Barroyer.

— Chez M. Lemaire-Leroy, entrepreneur, un menuisier, Julien Lemaire, a fait une chute dans un escalier et s'est blessé peu grièvement au thorax. 10 jours de repos. Docteur Deldalle.

FLERS-CREUCQ

Réunion d'études. — Ce soir jeudi, à 8 heures très précises, réunion de Cercle d'Etudes pour les membres de l'Avant-Garde catholique du Sart. Sujet d'études : « La révocation de l'Edit de Nantes ».

LYS-lez-LANNOY. — du 22 janvier 1908. — Naissance. — Delattre Clotilde, rue Boussemart.

PHONOGRAPHES

Appareils pour projections

ROMANS, NOUVELLES, HISTOIRE, ART, ETC., ETC

Les Catalogues spéciaux sont envoyés gratuitement, sur demande faite à la Croix du Nord, *1, rue des Sept-Agaches, Lille.*

TOURCOING

Deux syndicats de bouchers-charcutiers

LE PUBLIC ET LES BOUCHERS

Les bouchers et charcutiers de Tourcoing, comme ceux des environs, se sont formés en syndicat. Mais il y a ou dix de leurs confrères qui se sont montrés rétifs à l'idée syndicale et qui ont continué à donner des chèques à leurs clients. Ces dix condamnés à payer des amendes de 50 à 100 francs par le syndicat et gênés de viande par les chevilleurs, ont résolu de se former aux aussi en syndicat, — un syndicat indépendant par rapport à l'autre.

Si le public bénéficie de cette concurrence syndicale, tant mieux. Le public, pourtant, se montre, en ce moment, très monté contre les bouchers, d'abord, parce que ceux-ci n'ont pas donné d'étrennes et ensuite parce que la viande est de qualité inférieure étant donnée les prix pratiqués. Les plus nombreux des protestataires réclament l'application des règlements en usage dans nombre de villes, par lesquels les bouchers seraient tenus d'étiquetter leur viande en indiquant la qualité et le prix. Les autres préconisent la grève des consommateurs.

Ainsi donc on se pose en présence de deux questions.

La première regarde la corporation des bouchers-charcutiers où deux syndicats vont se concurrencer.

La seconde est née de la première. Elle met aux prises les bouchers avec leurs clients. Ceux-ci n'ayant pas eu d'étrennes se sont avisés que les bouchers et charcutiers ne vivent que par les consommateurs et que ces consommateurs ont le droit d'être bien servis.

Il existe à Tourcoing un arrêté municipal du 6 septembre 1858, qui satisfaisait sans doute les plus nombreux des réclamants — ceux qui veulent réglementer la vente de la viande. Nous avons cru qu'il était intéressant de connaître la réglementation qui, du reste, n'a pas été abrogée. La voici :

Police de la Boucherie. — Nous, maire de la Ville de Tourcoing ; — vu les lois des 16-24 août 1790, 19-22 juillet 1791, 15 juillet 1792 ; — vu l'arrêté du 7 brumaire an IX (29 octobre 1800) ; — vu les lois des 18 juillet 1837 et 2 juillet 1884, — considérant que les lois ci-dessus visées, confèrent à l'autorité municipale le soin de veiller à la salubrité et à la loyauté du débit des denrées, comme aussi d'éviter toute fraude sur la qualité des consommables et d'empêcher sur les prix toute erreur possible entre le vendeur et l'acheteur ; — Arrêtons :

Art. 1er. — Un mois à compter du jour de la publication du présent arrêté, tous les bouchers de la Ville sont tenus de placer, sur chaque morceau de viande, une étiquette portant le prix de la viande au kilogramme. Cette disposition est applicable aux marchands bouchers forains qui viendront débiter sur les marchés.

Art. 2. — Les dites étiquettes seront conformes au modèle déposé à la Mairie.

Art. 3. — Le préposé à la surveillance des consommables s'assurera si les viandes mises en vente sont propres à la consommation.

Art. 4. — Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément aux lois.

Art. 5. — Le Commissaire central de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté le 28 août 1858.

Signé : ROMMEL-DESFONTAINES.

Vu : Lille, le 6 septembre 1858. — Le Préfet : BARON.

A la Société de Géographie. — Par suite de la séance solennelle annuelle qui aura lieu à Lille, dimanche prochain 26 janvier, la conférence qui devait être donnée à cette date, est remise au dimanche 9 février prochain.

Concerts Symphoniques. — La Société des Concerts Symphoniques, sous la direction de M. Auguste Dubois, donnera son second concert d'hiver, salle du théâtre municipal, le dimanche 29 février prochain. Elle interprétera entre autres œuvres, « Olav Trygvason », de Grieg, qui obtint un si grand succès lors du concert du 21 décembre. Les chœurs mixtes, sous la direction de M. Jean Wibaux, préparent leur concours à la fête.

CHAPELLERIE GERARD-DEDOUVRE,

29-31, rue Saint-Jacques, Tourcoing. — Grand choix de feutres pour Hommes, Dames et Fillettes. Genre chapelier.

Accidents du travail. — Mlle Madeleine Stevertinck, 15 ans, peloteuse, rue de Gand, 271, s'est fait une entorse du poignet gauche, en tirant des écheveaux de laine. Docteur Caissot; repos de 3 jours.

— M. Théophile Colombier, 34 ans, officieur, rue de Bradford, 28, a eu la main droite retirée par les dents du volant de son métier. Docteur Desbonnets; 15 jours.

En se rendant à son travail, une ouvrière reçoit un éclat de vitre sur la tête. — Mercredi vers 6 h. du matin, M. et Mme Gustave Leroy-Desrumeaux, qui tiennent une boutique de charcuterie, rue de la Croix-Rouge, 275, furent réveillés par des coups redoublés frappés à leur porte. Mme Leroy se leva, et voulut ouvrir une fenêtre pour voir quel était le matinal allant. La petite avait gondé le bois. La fenêtre résistait; Mme Leroy y mit toutes ses forces. Un carreau vola en éclats. Elle put alors regarder sur la rue. Le chien ne s'y trouvait plus, mais une ouvrière soigneuse, Mlle Angèle Dhellemmes, 21 ans, rue du Labyrinthe, à Mouscron, qui se rendait à son travail, à la filature de MM. Duvillier frères, au Touquet, poussait des cris en se tenant la tête dans les mains. Elle avait, en passant, reçu sur la tête un éclat du carreau qui lui avait fait une plaie profonde du cuir chevelu. Un docteur a suturé la plaie et l'ouvrière que M. Leroy dédommagera, a pu continuer sa route.

La circulation des vélos. — Gustave O..., 34 ans, boucher, passait, à 8 h. 1/2 du soir, rue St-Jacques, avec un vélo non éclairé et non muni de plaque d'identité. Double contravention.

Caisse Commerciale de Roubaix

V. LEMOIGNE & Cie

ROUBAIX-TOURCOING

On peut déposer dès à présent les obligations Anvers 1887 pour le renouvellement de la feuille de coupons qui se fera après le tirage du 10 courant.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 22 janvier

Naissances. — Dufves Raymonde, rue de Pontoise, 18. — Her Marie, rue de Roncq, 27.

Décès. — Leclercq Marcel, 55 ans, rue du Clocher, 24. — Leclercq Alphonse, 57 ans; Vandenhaeghi Marcel, 1 mois, rue Nationale, 122.

Caisses d'Epargne et de Prévoyance DE TOURCOING

Séances des 19 et 20 Janvier 1907

Désignation des Caisses	VERSEMENTS			REMBOURSEMENTS		
	Nombre	Nouv. livret	Somme	Nombre	Livret sold.	Somme
Tourcg. (Dim.)	364	40	50 847 »	400	19	37 [illegible] 65
Tourcg. (Lun.)	185	10	78 824 »	728	4	80 211 87
Blanc-Seiffe..	42	10	5 096 »	42	1	6 768 30
Croix-Rouge	17	2	3 215 »	25	»	1 740 »
Halluin....	23	1	2 476 »	16	»	777 »
Linselles....	26	3	9 130 »	21	»	4 143 »
Roncq.....	21	1	2 776 »	56	»	4 931 »
Bondues....	14	2	2 800 »	17	»	798 »
Bousbecque.	6	1	651 »	22	1	1 291 04
Neuville...	10	1	1 345 »	33	»	1 390 »
Mouvaux...	19	3	2 193 »	36	3	7 781 63
Totaux	717	73	165 901 »	1 037	27	96 844 34

Administrateurs de service :

A Tourcoing, le dimanche, MM. Léon Salembier fils et Victor Lavaeyse; le lundi, MM. Floris Lathlois et Benjamin Destrebecq. — A Blanc-Seiffe, M. E. Thiebry. — A la Croix-Rouge, M. E. Courtois. — A Halluin, M. L. Odos. — A Linselles, M. A. Delyvette. — A Roncq, M. E. Deneufignies. — A Bondues, M. E. Delsalle. — A Bousbecque, M. L. Dedic-Lefebvre. — A Neuville, M. H. Philbaegle. — A Mouvaux, M. L. Carlier.

Jours et heures des séances

A Tourcoing, la rue Hippolyte, le dimanche, de 10 h. 1/2 à midi ; le lundi, de 10 h. à 11 h. 1/2.

Au Blanc-Seiffe, de 8 h. à 9 h. 1/2.

A la Croix-Rouge, de 9 h. à 10 h.

Dans les succursales de 10 h. 1/2 à midi.

Les salles d'attente sont ouvertes une demi-heure avant celle fixée pour les opérations qui se font toutes gratuitement.

HALLUIN. — Du 22 janvier. — Naissance. — Constant Abel, rue St-André.

Décès. — Charlotte Blanc, 69 ans, rue de Lille.

RONCQ

Conférence de M. Barbry. — M. Barbry, dont l'éloge n'est plus à faire et pour son zèle et pour sa parole chaude et convaincue, fera une conférence aux membres du groupe de Jeunesse Catholique le dimanche 26 janvier, aussitôt après la grand'messe.

Le conférencier traitera le sujet « Les bases fondamentales de la Jeunesse Catholique. »

Tentative de vol. — M. Georges Lecomte, 25 ans, encolleur, rue de Tourcoing, près du passage à niveau du Pied-de-Bœuf, s'était rendu à son travail mardi matin à Tourcoing, en compagnie de sa femme. Le soir, à son retour, il constata que des portes avaient été faites aux volets et à la porte à la hauteur de la chaîne ; ce qui était présumer que cette tentative a été faite par quelqu'un qui doit connaître la maison. M. Desrotte a porté plainte.

RONCQ. — Naissances. — Flore Vannieuwenhuysse, rue de la Latte. — Madeleine Sophie Catteau, la Vallée. — Rachel Demortier, rue de Bousbecque.

Décès. — Hermanie Sevaels, 10 mois, au faubourg.

BONDUES

Morte chez les Petites Sœurs des Pauvres. — Lundi matin, on enlevait au cimetière de La Madeleine le corps de Céleste Béquette, épouse Louis Loridant, décédée subitement chez les Petites Sœurs des Pauvres.

On se souvient, que, il y a environ six mois, cette pauvre femme vieille et infirme ne put, malgré ses instances et ses larmes, entrer à l'Hospice de Bondues, où son mari venait d'être admis. Personne dans le village n'a jamais compris la raison de cette exclusion, si cruelle dans la circonstance ; car, si quelqu'un avait des titres pour entrer dans un asile de vieillards, c'était bien cette malheureuse âgée de 79 ans, paralysée d'un bras et d'une jambe, privée de toutes ressources ; sinon, il faut se demander : A quoi servent les hospices ?

Assurément, le bon M. du Bosquiel qui a construit et doté si richement cet hospice, qui a fondé 16 lits pour vieillards et incurables, ne voulait pas exclure de son établissement des misères semblables à celle de Céleste !

On voulait bien la recevoir, il est vrai, mais fallait payer une pension sous prétexte qu'elle avait une certaine infirmité (infirmité si petite, disons-le en passant, qu'elle n'exigeait aucun soin particulier).

Néanmoins, mû par un sentiment de compassion et avec une condescendance extrême, M. le maire de Bondues, accepta au nom de son Conseil, de payer une pension de 400 fr. par an. Nos administrateurs qui obéissent au brombiant à un chef de file, refusèrent ce prix; il leur fallait, le croirez-vous, de quoi payer un infirmier, soit 1.000 fr. Mais M. le maire, ménager de l'argent des contribuables fit entrer la pauvre infirme aux Petites Sœurs des Pauvres pour une somme de 400 francs et tout le monde lui donna raison.

Accordons une prière et un souvenir de sympathie à notre pauvre concitoyenne.

MOUVAUX

En correctionnelle. — Le 25 janvier prochain Jules Vanbrunaere, 20 ans, ouvrier agricole, comparaîtra devant le tribunal.

Cet individu, en compagnie de son frère Achille, 25 ans, avait tenté de dépouiller des camarades qui travaillaient chez M. Cornille.

Au moment de son arrestation, il frappa les gendarmes, ce qui lui fait un délit de plus. Il aura donc à répondre devant le tribunal d'entraves à la liberté du travail et de rébellion.

DUNKERQUE

Une grave affaire. — M. Eugène H..., directeur de la Société Française d'Exploitation Forestière et d'Importation, a été remis en liberté provisoire, hier, mercredi, moyennant le versement d'une caution de 30.000 francs.

L'arrestation de Bazard est maintenue.

Chute grave. — M. François Brata, 36 ans, travaillant dans la cale du vapeur « Ville de Lille », remontait sur le pont par l'échelle de fer. Il perdit l'équilibre et fit une chute de 3 mètres. On le releva grièvement contusionné. Le blessé a dû être transporté à l'hôpital.

Une affaire délicate. — M. B..., de Dunkerque, avait acheté à M. D... un matériel pour une somme de 9.000 fr. Il versa 6000 fr. et s'engagea à régler le solde par deux traites, le 15 janvier et le 15 mars.

L'autre jour, M. B... acceptait cette dernière traite. Mais, quand il voulut prendre livraison du matériel, on lui fit savoir qu'il n'appartenait pas totalement à M. D...

M. B... a porté plainte.

DOUAI

L'épidémie à la caserne d'Aoust

M. CHERON A DOUAI

L'état sanitaire des soldats de la caserne d'Aoust est stationnaire ; il semble même que l'épidémie est enrayée grâce aux précautions prises dès le début.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, est venu mercredi à Douai par le train de 11 h. 43, venant de Paris.

Il a été reçu sur le quai de la gare par M. Montigny, sous-préfet de Douai, le général Hermant, le colonel Voisin, du 27e d'artillerie, et le lieutenant-colonel du 15e d'artillerie ; ces Messieurs sont montés dans le breack d'artillerie qui les a menés à l'Hôtel-Dieu, où ils sont arrivés à midi.

A une heure 10, la visite de l'hôpital et des militaires qui y sont en traitement étant terminée, ces Messieurs se sont rendus à la caserne d'Aoust.

VALENCIENNES

AUBRY

Meules incendiées. — Pendant la nuit de dimanche à lundi, le feu s'est déclaré dans une vieille meule de paille appartenant à M. Aimé Boutériaux, cultivateur. Les dégâts sont évalués à 1500 francs.

Il y a assurance.

— La nuit suivante, une seconde meule appartenant au même cultivateur, était également incendiée.

M. Boutériaux a déposé immédiatement une plainte à la gendarmerie d'Anzin et comme il y a malveillance, une enquête est ouverte pour rechercher les coupables.

MARLY

Incendiaire arrêté. — Après l'incendie du chariot chargé de paille d'avoine, gaîté contre la brasserie Poly, la gendarmerie de Valenciennes apprit qu'un nommé Ballieux, ancien domestique de la brasserie, avait menacé M. Poly de mettre le feu à ses meules. De plus, Ballieux avait été vu, peu de temps avant l'incendie, à proximité du chariot et, tandis que toutes les personnes présentes couraient au secours, il avait déclaré « qu'il n'irait pas au feu, parce qu'il en voulait à M. Poly. »

Interrogé par les gendarmes, il protesta énergiquement contre l'accusation qu'on portait contre lui d'être l'auteur de l'incendie, mais ses réponses ayant paru suspectes, il fut écroué à Valenciennes